

législation canadienne concernant les banques. Quant à moi, je crois qu'il y a lieu de prendre en sérieuse considération certains principes s'appliquant au commerce des banques. Je n'attaque pas les banques canadiennes. Je suis bien aise de savoir que toutes celles qui ont agi avec prudence ont réussi; ont enrichi leurs actionnaires et assuré la sécurité des fonds que les déposants leur avaient confiés. Seules, les banques qui ont dépassé les bornes de la prudence, qui ont joué à des jeux de hasard, si je peux m'exprimer ainsi, ou qui ont fait des prêts qu'elles n'auraient pas dû faire, ont éprouvé des désastres.

Remontons à l'année 1847; considérons les banques qui existaient à cette date. Six ou sept d'entre elles sont encore debout et elles ont prospéré d'année en année. Elles ont traversé toutes les crises commerciales qui ont eu lieu dans l'intervalle et, cependant, elles ont des réserves considérables et leur situation financière est, sans contredit, très avantageuse.

Les banques qui n'ont pas réussi doivent attribuer leur insuccès à des pratiques que n'ont pas adoptées les institutions dirigées avec prudence. Voilà pourquoi je me propose de demander à la Chambre d'examiner s'il n'est pas temps d'inscrire dans le recueil de nos lois, grâce à des modifications apportées à notre législation sur les banques, des dispositions qui empêcheront la répétition des événements qui ont eu lieu depuis quelques années. Nous reconnaissons tous, je crois, que la banque est l'auxiliaire le plus puissant de l'industrie et du commerce modernes. Les pouvoirs qu'on lui confère ne lui sont pas accordés dans son propre intérêt, mais dans l'intérêt public. Ce sont les représentants du peuple qui accordent ces prérogatives. En matière de législation concernant les banques, le véritable principe est qu'il faut tenir compte du pays tout entier, et non seulement des résultats que pourrait avoir l'adoption d'une loi relativement à une classe en particulier. Nous admettons tous que, pour réussir, ces établissements doivent jouir de la confiance la plus absolue du public. Bien que je déclare qu'à mon avis, la plupart de nos banques jouissent de cette confiance que tous les représentants du peuple doivent s'efforcer de faire naître, je n'admets pas qu'il y ait lieu d'interdire à qui que ce soit de discuter franchement et impartialement les modifications qu'il juge nécessaire de faire subir aux lois du pays qui ont trait au commerce de banque.

On a dit et on a eu tort de dire que nos banques sont sur un meilleur pied que les banques des Etats-Unis d'Amérique. Il nous faut tenir compte de l'attitude que le pays voisin a prise vis-à-vis des banques. Vers 1830, les Etats-Unis jugèrent qu'en instituant des banques et en leur permettant d'établir des succursales dans toute l'étendue du pays, ils favoriseraient un énorme

monopole qui leur serait préjudiciable; c'est pourquoi ils ne prirent pas modèle sur la Grande-Bretagne où la population est dense, où le champ du commerce est restreint; mais ils devisèrent ce qui leur semble le meilleur système de banques pour eux et ils adoptèrent le système des banques nationales et des banques d'Etat.

Il y a aujourd'hui, aux Etats-Unis, 6,000 banques nationales. Les banques nationales, on le sait, sont restreintes strictement aux affaires commerciales. Le nombre des banques d'Etat se chiffre présentement à plus de 12,000; ce qui fait, aux Etats-Unis un total de 18,000 banques. Comment se seraient développés les Etats de l'Ouest sans le secours des agences de ces banques nationales. Si vous étudiez l'histoire du Kansas, du Missouri et autres états de l'Ouest, vous verrez que le progrès des banques nationales et d'Etat a marché de pair avec le développement des ressources des états de l'Ouest. Que voyons-nous dans l'Ouest du Canada? Nous voyons que le peuple a été pris à la gorge—littéralement pris à la gorge—par les grandes banques qui, ayant besoin de leur capital dans l'Est, leur ont dit: Nous n'avons pas un sou pour le transport des produits de l'Ouest canadien. Les banques dans l'Ouest du Canada ayant besoin de leur argent pour leurs grandes opérations dans l'Est, ont dû fermer leurs portes aux producteurs de l'Ouest. Il ne serait arrivé rien de semblable avec le système de banques des Etats-Unis, où chaque localité possède sa banque nationale ou d'Etat.

Je lisais il y a peu de temps les résolutions adoptées par la "Grain Growers Association" de la Saskatchewan, et je fus fort amusé en prenant le "Free Press" du Manitoba, d'y lire le rapport d'une assemblée de cette association. On y adopta une résolution très énergique au sujet de l'attitude des banques envers les producteurs de l'Ouest en attirant l'attention du Gouvernement sur cette attitude des banques dans le Canada-Ouest. On a expédié un certain nombre de ces résolutions à mon honorable ami de Macdonald (M. Staples). Voici le rapport du "Free Press" du Manitoba, 13 février 1908, citant une résolution relative au système de banques et qui se lit comme suit:

Que les cultivateurs ayant éprouvé de grandes pertes et de grands embarras par suite du refus des banques de faire de l'avance sur le blé en entrepôt et sur connaissance, le Gouvernement soit instamment prié de trouver remède à la situation.

Puis viennent, dans ce rapport, des discours prononcés sur cette motion. Malgré ce rapport du Gouvernement établissant que nos banques ont environ cent millions de dollars placés sur des sécurités étrangères, je dis que nos banques ont pour plus de \$200,000,000 des épargnes du peuple de ce

M. PRINGLE.